

Table des matières

1- Environnement économique et Loi de Finances pour 2024 (annexe)	2
2- Résultats prévisionnels de l'exercice 2023.....	2
3- Données financières rétrospectives du SICTOM	3
4- Evolution de la TEOM 2019-2023.....	4
5- Evolution de l'endettement durant les 5 dernières années.....	4
6- Projection sur le budget 2024	5
61- Recettes de fonctionnement.....	5
611- Fiscalité.....	5
612- Evolution des recettes liées aux contrats en cours.....	7
62- Dépenses de fonctionnement.....	9
621- Evolution de la masse salariale	9
622- Evolution des charges à caractère générales.....	11
63- Dépenses d'investissement.....	13
631- Matériels	13
632- Véhicules	14
633- Travaux.....	14
64- Recettes d'investissement	14
65- Tableau récapitulatif de la projection du budget 2024 :.....	14

Débat des Orientations budgétaires DOB du 21/03/2024

1- Environnement économique et Loi de Finances pour 2024 (annexe)

Le Groupe BPCE (Banque Populaire Caisse d'Épargne) autorise la reprise de son document « Débat d'Orientation Budgétaire 2023 » dans lequel figure une analyse de l'environnement macro-économique, une synthèse des principales mesures concernant les collectivités locales prévues par la LFI 2024 Ce document est joint au présent Rapport d'Orientation Budgétaire.

2- Résultats prévisionnels de l'exercice 2023

BUDGET PRICIPAL			DEPENSES		RECETTES
2023	FONCTIONNEMENT	(A)	5 010 680,86	(G)	5 999 384,38
	INVESTISSEMENT	(B)	315 951,76	(H)	367 344,14
+					
REPORT	FONCTIONNEMENT	(C)	330 355,23	(I)	0,00
	INVESTISSEMENT	(D)		(J)	118 122,17
=					
TOTAL		A+B+C+D	5 656 987,85	G+H+I+J	6 484 850,69
RESTES A REALISER 2023 A REPORTER EN 2024	FONCTIONNEMENT	(E)	0,00	(K)	0,00
	INVESTISSEMENT	(F)	78 303,34	(L)	0,00
	TOTAL DES RAR	E+F	78 303,34	K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	A+C+E	5 341 036,09	G+I+K	5 999 384,38
	INVESTISSEMENT	B+D+F	394 255,10	H+J+L	485 466,31
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	5 735 291,19	G+H+I+J+K+L	6 484 850,69
			2022	2023	
			-225 936,22	749 559,50	

CA 2023 Section de fonctionnement

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 114 290,16 €	013 ATTENUATION DE CHARGES	74,88 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 463 128,28 €	70 PRODUITS DES SERVICES	923 763,14 €
014 ATTENUATION DES PRODUITS	0,00 €	73 IMPOTS ET TAXES	4 450 054,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	716,57 €	74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	519 684,75 €
66 CHARGES FINANCIERES	64 581,70 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 021,11 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	802,80 €	76 PRODUITS FINANCIERS	23,60 €
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 762,90 €
022 DEPENSES IMPREVUES			
042 OO TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENTS)	367 161,35 €	042 OO TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (dont travaux	45 000,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €		
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	0,00 €	R 002 Exédent de fonctionnement cumulé	
TOTAL	5 010 680,86 €		5 999 384,38 €

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 598,00 €	10222 FCTVA	182,79 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	1068 AFFECTATION DU RESULTAT GLOBAL DE FON	0,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 082,66 €	13 SUBVENTIONS	0,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	16 EMPRUNT	0,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (dont rbst du capital)	205 271,10 €		
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEME	0,00 €
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	040 OO DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (ARMOR	367 161,35 €
040 OO TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (dont travaux en régie)	45 000,00 €		
041 OO OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
		001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF D'INVESTISSEME	0,00 €
RAR	0,00 €	RAR	0,00 €
TOTAL	315 951,76 €		367 344,14 €

Marge nette 2023

DRF	4 643 519€
RRF	5 954 383€
Marge Brute	1 310 864€
K emprunt	205 271€
Marge nette	1 105 593€
Bouclier tarifaire	-128 140€
Marge nette retraitée	977 453€

3- Données financières rétrospectives du SICTOM

Evolution des résultats cumulés :

2020	2021	2022	2023
-970 115,68€	-660 802,84€	-225 936,22€	749 559,49€

4- Evolution de la TEOM 2019-2023

		VOTE SICTOM	DECISION PREFET	DECISION PREFET	VOTE SICTOM
	2019	2020	2021	2022	2023
Evolution du produit de la TEOM		1,44%	22,26%	30,59%	-0,94%
Habitants			21 768	21 703	21 607
Montant / Habitant			158,03	206,99	205,95
Total TEOM en €	2 773 800	2 813 634	3 440 038	4 492 344	4 450 054
TEOM SICTOM / CCCB	1 271 756	1 289 554	1 577 989	2 063 147	
Versement FerCher	1 502 044	1 524 080	1 862 049	2 429 197	
Dont TEOM perçue par FerCher	1 473 150	1 500 054	1 580 980	2 054 769	
Dont Contribution FerCher sur son budget général	28 894	24 026	281 069	374 428	

5- Evolution de l'endettement durant les 5 dernières années.

Année	Capital remboursé	Capital Emprunté	Capital restant dû au 31/12	
2019	366 350,21 €	200 000,00 €	2 729 393,85 €	Investissement 2019
2020	347 629,46 €	0,00 €	2 381 764,39 €	
2021	351 745,29 €	0,00 €	2 030 019,10 €	
2022	244 852,63 €	0,00 €	1 785 166,47 €	
2023	205 271,10 €	0,00 €	1 579 895,37 €	

L'ensemble des emprunts du syndicat est recensé en annexe.

Précisions :

5 emprunts sont à taux révisables.

4 sont indexés sur l'Euribor 3 mois.

Un emprunt est indexé sur le taux du Livret A.

Lignes de trésorerie

Le SICTOM N'a plus de ligne de trésorerie

Pour mémoire au 01/01/2023 :

Organisme financier	Plafond	Capital restant dû au 20/03/2023
Crédit Mutuel	420 000,00 €	220 000,00 €
Crédit Agricole	375 000,00 €	275 000,00 €

Total	795 000,00 €	495 000,00 €
--------------	---------------------	---------------------

L'impact de l'utilisation de la ligne de trésorerie se matérialise, dans le budget, par le paiement d'intérêts. Cet impact est donc neutralisé.

6- Projection sur le budget 2024

61- Recettes de fonctionnement

611- Fiscalité

Pour mémoire

Depuis 2023, le syndicat prélève la TEOM sur l'ensemble de son territoire réparti en 5 zones.

Zone 1 : Neuvy Pailloux – Saint Florentin – Vatan
Zone 2 : Ambrault – Lizeray – Luçay le Libre – Chouday – Brives – Liniez – Pruniers – Sainte Fauste – Condé – Meunet Planches – MA chapelle Saint Laurian – Saint valentin – Ménétréols – Saint Aoustrille – Saint Pierre de Jard.
Zone 3 : Buxeuil – Fontenay – Giroux – Reboursin – Saint Aubin – Thizay – Bommiers – Vouillon – La Champenoise – Meunet sur Vatan – Guilly – Aize.
Zone 4 : Saint Florent sur Cher
Zone 5 : Civray – Lunery – Mareuil sur arnon – Plou – Primelles – Saint Caprais – saugy – Villeneuve sur Cher.

Le produit constant attendu avant orientation budgétaire, se situe comme suit :

Bases prévisionnelles 2024	Zones	Taux actuel	Produit
3 785 070	4	24,30%	919 772,01 €
6 471 077	5	24,30%	1 572 471,71 €
10 256 147			2 492 243,72 €
Bases 2024	Zones	Taux actuel	Produit
4 098 287	1	20,11%	824 165,52 €
2 780 420	2	28,00%	778 517,60 €
1 494 191	3	35,75%	534 173,28 €
8 372 898			2 136 856,40 €
18 629 045			4 629 100,12 €

L'hypothèse budgétaire retenue à ce stade est la suivante :

Au regard du résultat 2023, il est proposé de réduire l'apport prévisionnel de la TEOM de 533 000€.

La possibilité de réduction de la TEOM est en lien avec le résultat 2023 qui est à hauteur de 977 000 € (voir marge nette) auxquels nous pouvons prévoir environ 179 000€ d'augmentation mécanique des bases 2024. Soit une prévision de 1 156 000€ d'amélioration pour le budget 2024.

La prévision de réduction du montant de la fiscalité de 533 000€ permettra donc de neutraliser l'augmentation automatique liée aux bases estimées à hauteur de 179 000€ et engendra une baisse des taux permettant de réduire la TEOM d'environ 354 000€.

Le besoin estimé à **4 096 100,12 €** permettrait de définir les taux suivant pour l'année 2024 :

Bases 2024	Zone	FerCher	Produit
3 785 070	4	21,50%	813 976,82 €
6 471 077	5	21,50%	1 391 600,86 €
10 256 147	Moy	21,50%	2 205 577,68 €

Bases 2024	Zone	CCCB	Produit
4 098 287	1	17,79%	729 156,81 €
2 780 420	2	24,77%	688 771,13 €
1 494 191	3	31,63%	472 594,50 €
8 372 898	Moy	22,58%	1 890 522,44 €

Afin d'obtenir une vision d'ensemble et ainsi pouvoir comparer, vous retrouverez dans ce tableau l'évolution du produit de la TEOM de 2019 à 2023, auquel s'ajoute la prévision 2024. Nous retrouvons les deux fortes hausses décidées par M. le préfet par suite des recommandations de la CRC (2021 et 2022) puis l'amorce de la baisse en 2023 qui pourrait être confortée en 2024.

		VOTE SICTOM	DECISION PREFET	DECISION PREFET	VOTE SICTOM	VOTE SICTOM
	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
A- Evolution du produit de la TEOM		1,44%	22,26%	30,59%	-0,94%	-7,95%
B- Habitants			21 768	21 703	21 607	21 439
C- Montant / Habitant (D/B) en €			158,03	206,99	205,95	191,06
D- Total TEOM en €	2 773 800	2 813 634	3 440 038	4 492 344	4 450 054	4 096 100
TEOM SICTOM / CCCB	1 271 756	1 289 554	1 577 989	2 063 147		
Versement FerCher	1 502 044	1 524 080	1 862 049	2 429 197		
Dont TEOM perçue par FerCher	1 473 150	1 500 054	1 580 980	2 054 769		
Dont Contribution FerCher sur son budget général	28 894	24 026	281 069	374 428		

Il semble important de rappeler que l'année 2023 avait vu une forte augmentation des bases en lien avec l'inflation galopante (7.1% nationale).

	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
	15 700 319	16 112 446	16 736 931	17 888 660	18 629 045
Evolution des bases		2,62%	3,88%	6,88%	4,14%

En conséquence la baisse des taux 2023, correspondant à une baisse du montant de la TEOM d'environ 350 000€, a dû malheureusement passer inaperçue pour les usagers de l'Indre (baisse du taux de -6.76%) car elle était presque imperceptible sur la feuille d'impôt et a dû laisser un goût amer aux usagers du Cher puisque couplée à une augmentation (hausse du taux +9.16%) du fait que la communauté de communes FERCHER n'a plus abondé au budget du SICTOM à partir du 01/01/2023.

Pour mémoire de la CC FERCHER votait ses propres taux qui étaient bien souvent en décalage avec l'appel de fond du SICTOM. La CC FERCHER était donc dans l'obligation de compenser par son budget général. Cette situation a cessé en 2023, par suite de la demande de la CC FERCHER qui souhaitait que les taux soient votés par le SICTOM pour l'ensemble des 5 zones. Il est important de noter que l'apport de la CC de FERCHER a permis un traitement égalitaire de l'ensemble des administrés du SICTOM puisque cet apport venait en complément de la TEOM perçue sur les usagers du Cher.

	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Dont Contribution FerCher sur son budget général	28 894€	24 026€	281 069€	374 428€		

En conclusion :

Il reste difficile de communiquer sur le fait qu'une annihilation d'une hausse mécanique revient à réaliser une baisse, puisque la hausse ne s'est pas produite et reste donc généralement invisible aux yeux des usagers.

Si les orientations budgétaires sont validées, les élus du SICTOM, malgré l'inflation qui frappe également le SICTOM, auront donc baissé la TEOM de 897 000€ en deux années (différence entre le montant TEOM prévisionnel 2024 et les montants qui auraient dû être appelés en 2023 et 2024 avec les taux 2022 imposés par le préfet sur recommandation de la CRC pour 3 années). Cette baisse n'étant visible qu'en partie sur les feuilles d'impositions puisque annihilée en grande partie par l'augmentation des bases

L'année 2024, année de stabilisation, définira les capacités d'intervention des élus pour éventuellement procéder à une nouvelle baisse en 2025. Le SICTOM aura cependant à supporter les augmentations de la TGAP et du coût de traitement en tenant compte des incertitudes sur : les prestations pour les collectivités extérieures (marché déchetterie de la CCPI), l'avenir réglementaire (mises aux normes, renforcement législation sur les biodéchets, etc....), l'impact du parc de véhicule qui reste vétuste.

Vous trouverez ci-dessous, un tableau reprenant l'évolution des taux par zones de 2020 à 2023, complété par l'orientation 2024.

	2020	2021	Evolution 2021/2020	2022	Evolution 2022/2021	Cumul décision préfet	2023	Evolution 2023/2022	Prévision 2024	Evolution 2024/2023	Cumul prévisionnel sur 4 ans
Zone 1 :	14,19%	17,21%	21,28%	21,57%	25,33%	46,62%	20,11%	-6,77%	17,79%	-11,53%	28,32%
Zone 2 :	19,68%	23,96%	21,75%	30,03%	25,33%	47,08%	28,00%	-6,76%	24,77%	-11,53%	28,79%
Zone 3 :	25,14%	30,59%	21,68%	38,34%	25,34%	47,01%	35,75%	-6,76%	31,63%	-11,53%	28,73%
Zone 4 :	17,90%	20,94%	16,98%	22,26%	6,30%	23,29%	24,30%	9,16%	21,50%	-11,50%	20,95%
Zone 5 :	17,90%	20,94%	16,98%	22,26%	6,30%	23,29%	24,30%	9,16%	21,50%	-11,50%	20,95%

612- Evolution des recettes liées aux contrats en cours

Le budget 2024 tient compte du fait que plusieurs marchés arrivent à échéance où prennent fin en 2024. Par prévision, la dépense a été prévue sur un an. En fonction du résultat des appels d'offre, c'est environ 185 000€ qui pourraient être ajoutés en recettes au budget 2024 (marché CCPI déchetterie transport et traitement).

Libellé	Recette prévue sur 6 mois	
COVED (Transport déchets)	15 300,00 €	Marché jusqu'au 30 juin 2024
COVED (Compactage déchets)	25 300,00 €	
		Cette recette disparaîtra définitivement car le SICTOM est sous-traitant de la COVED dans le cadre d'un marché transport de la CCPI. Au 01/07/2024, la CCPI et le SICTOM constitueront un groupement de commande pour le transport commun de leurs OMR et emballages. Cela engendrera une réduction de la dépense sur le transport puisqu'en contrepartie, le

			SICTOM réglait l'intégralité du transport (SICTOM+CCPI) au transporteur. Une prestation Quai de Transfert restera à mettre en place pour l'utilisation du site du SICTOM par la CCPI
C.C.P.I. Déchetteries (Transports)	73 600,00 €	Marché jusqu'au 30 juin 2024	Cette partie fera l'objet d'un nouveau marché en milieu d'année 2024. Le SICTOM n'étant pas en certitude d'obtenir celui-ci, la prévision de recette est donc sur 6 mois.
C.C.P.I. Déchetteries (Traitement)	112 000,00 €	Marché jusqu'au 30 juin 2024	
C.C.P.I. Transport Mauffrey Emb / JRM	37 500,00 €	Marché jusqu'au 30 juin 2024	Le marché avec la CCPI prenant fin au 30/06/2024, le contrat avec le transporteur avait été conclu jusqu'à cette date. La CCPI ne versera plus rien à compter de cette date
C.C. Vierzon Sologne Berry	1 550,00 €		Marché arrêté au 30/06/2024

Mme LEPRAT Monique quitte la séance du comité syndical.

Pour être complet, vous trouverez ci-dessous le tableau prévisionnel des recettes reprenant également les éléments précités (surlignés)

Compte	Libellé	TOTAL
70688 – Contrats de prestation pour d'autres entités	C.C. Cœur de Berry	6 500,00 €
	C.C. Vierzon Sologne Berry	1 550,00 €
	COCOREL	14 400,00 €
	C.C.P.I. (Verre)	8 800,00 €
	C.C.P.I. (Papiers)	850,00 €
	C.C. Val de Bouzanne (tri cartons)	3 300,00 €
	SUEZ ORGANIQUE (Voeu CR)	6 500,00 €
	SUEZ ORGANIQUE (Orville CR)	14 000,00 €
	SUEZ ORGANIQUE (Velles CR)	19 000,00 €
	SUEZ ORGANIQUE (St Florentin Solo)	8 700,00 €
	SUEZ ORGANIQUE (Vœu Solo)	4 400,00 €
	SUEZ ORGANIQUE (Velles Solo)	5 900,00 €
	SUEZ EAU France (Collecte OM et Emb)	2 250,00 €
	Clients Pro	119 000,00 €
	Société des Ateliers LOUIS VUITTON	11 888,00 €
	COVED (Transport déchets)	15 300,00 €
	COVED (Compactage déchets)	25 300,00 €
C.C.P.I. Déchetteries (Transports)	73 600,00 €	

	C.C.P.I. Déchetteries (Traitement)	112 000,00 €
	C.C.P.I. Transport Mauffrey Emb / JRM	37 500,00 €
		490 738,00 €
7078 – Valorisation des produits et vente des composteurs	OI France (Verre)	19 500,00 €
	HENAULT 36 (Ferrailles)	25 780,00 €
	AFFIMET (Alu)	3 000,00 €
	ARCELOR Mittal (Acier)	13 000,00 €
	LUCART (5.03A)	150,00 €
	NORSKE SKOG (Papiers)	20 000,00 €
	PréZéro Pyral GmbH (Petit Alu)	3 600,00 €
	SMURFIT KAPPA (1.05A)	20 500,00 €
	SMURFIT KAPPA (5.02A)	12 500,00 €
	VALORPLAST (Plastiques)	45 000,00 €
	QUATRA (Huiles usagées)	470,00 €
	COMPOSTEUR	14 520,00 €
		178 020,00 €
7083 – prestations payantes par des tiers	Clients pro location caisson	2 200,00 €
	Clients pro location caisson bâché	2 900,00 €
	Vacation - 5kms	5 000,00 €
	Vacations + 5 kms	7 500,00 €
	Locations et transp divers (Mairies)	2 700,00 €
		20 300,00 €
7478 - soutien	CITEO	380 000,00 €
	ECOMAISON	25 000,00 €
	OCAD3E	14 000,00 €
		419 000,00 €

1 108 058,00 €

62- Dépenses de fonctionnement

621- Evolution de la masse salariale

La masse salariale représentant 32.5% de la dépense, il convient de présenter les évolutions prévues dans le budget 2024.

Au 1er janvier 2023 le syndicat a été scindé en 4 services, avec chacun un responsable : le service administratif, le service déchetterie et valorisation des déchets ; le service de la collecte des Ordures Ménagères, le service transport

Les 4 services seront en relation directe avec le chef de projet conduite du changement qui est présent au SICTOM 9 h par semaine.

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
012- Charges du personnel	1 592 636,00 €	1 450 304,16 €	1 570 600,00 €
6218 autres personnels extérieures	0,00 €	173,14 €	200 000,00 €
6332-Cotisations versées au F.N.A.L.	4 422,00 €	3 960,44 €	4 000,00 €
6333- Participation des employeurs à la formation pro continue		0,00 €	
6336-Cotisations CNFPT et Centres de gestion	19 498,00 €	17 814,12 €	17 700,00 €
6338-Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	2 655,00 €	2 376,22 €	2 400,00 €
64111-Rémunération principale	761 187,00 €	732 267,95 €	706 200,00 €
64112- Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	13 329,00 €	6 756,10 €	6 800,00 €
64118- Autres indemnités	197 134,00 €	146 170,66 €	157 650,00 €
64131-Rémunérations	86 199,00 €	102 997,74 €	88 900,00 €
64132 - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		0,00 €	2 450,00 €
64138- Autres indemnités	13 642,00 €	22 152,55 €	16 300,00 €
64162 - Emploi d'avenir		0,00 €	
6451-Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	140 060,00 €	142 571,44 €	137 500,00 €
6453-Cotisations aux caisses de retraite	260 189,00 €	212 024,10 €	218 300,00 €
6454-Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	4 203,00 €	4 865,06 €	3 700,00 €
6455-Cotisations pour assurance du personnel	51 000,00 €	49 486,24 €	
6456-Versement au F.N.C du supplément familial	6 000,00 €	3 506,00 €	3 000,00 €
6458-Cotisations aux autres organismes sociaux	2 996,00 €	2 607,00 €	2 700,00 €
64731- Versées directement	13 798,00 €	0,00 €	
6474- Versement aux autres œuvres sociales		0,00 €	
6475-Médecine du travail, pharmacie	7 800,00 €	-1 176,00 €	1 000,00 €
6478-Autres charges sociales diverses	7 524,00 €	0,00 €	
6488-Autres charges	1000,00 €	1751,40 €	2 000,00 €

Trois points majeurs viennent impacter la prévision sur ce chapitre :

- La mutation des agents en surnombre au CDG36 (+ 50% sur le brut)
- La mise en place de la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat 11 857,14€
- La remise en place des indemnités pour les élus

Deux départs en retraite sont prévus, ils seront remplacés car le SICTOM dispose d'un tableau d'effectif conforme à ses besoins sur la partie technique. La partie administrative reste à faire évoluer afin de dégager du temps à l'un des agents pour la mission d'ambassadeur de tri.

Le poste de Direction du SICTOM est toujours vacant. Une publicité du poste a été réalisé, les candidatures reçues ne correspondaient pas au profil recherché. L'impact sur le budget reste très favorable car un chef de projet coûte moins cher.

Les 4 agents placés en surnombre les sont toujours. Ils ont été transférés au Centre de gestion depuis le 01/01/2024. Le coût facturé par le CDG 36 en 2024 correspond 150% du brut + charges patronales soit environ 188 000€ prévu au compte 6218 « autres personnels extérieures » auxquels s'ajoutent les contrats de remplacement pour 12 000€. Il est à noter qu'un des agents a cumulé plusieurs contrats pendant l'année 2023 et devrait continuer sur l'année 2024.

Les effectifs permanents, au 1er janvier 2024 se décomposent de la façon suivante :

Catégorie	Grade	Total
C	Agent de maîtrise	1
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1
C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	3
C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	5
C	Adjoint technique	22
	Total	33

Il est à noter qu'un agent est positionné sur un poste d'agent de maîtrise sans détenir le grade et qu'un agent devrait être placé en congé longue maladie en cours d'année 2024.

Les élus en responsabilité au SICTOM avaient décidé, compte tenu du déficit constaté du SICTOM lors de leurs prises de fonctions en juin 2022, de ne pas percevoir d'indemnités en 2022 et 2023. La situation ayant changé, il est proposé de réinstaurer une enveloppe indemnités pour un montant de 13 425€ chargée. La répartition de cette enveloppe entre le président et les deux vice-présidents, correspondant au montant équivalent perçu par l'ancien président, sera présentée lors du comité syndical prévoyant le vote du budget. Pour mémoire, l'indemnité de fonction a pour objet de compenser de manière forfaitaire la réduction des activités personnelles voire professionnelles des élus et de couvrir les frais courants inhérents à l'exercice de leur mandat.

622- Evolution des charges à caractère générales

- Des travaux de mise aux normes et de sécurité seront réalisés sur les déchetteries sur la partie fonctionnement.
- La stratégie concernant la gestion des biodéchets ayant été définie, il est proposé de prévoir deux lots de 484 composteurs. Pour mémoire, lot 2023 et déjà entièrement réservé et la moitié du premier lot 2024 est déjà réservé
- Deux BOM ont été commandées en 2023 en contrat de location pour remplacer les deux BOM (très vétustes) qui ont été reprises suite à la fin de la location en 2023.
- Le contrat d'assurance flotte ayant été résilié, une augmentation a été prévu en attendant de connaître le montant définitif.
- Une grosse prévision a été mise sur le poste étude et recherche, car le SICTOM reçoit des visites d'inspection de la DREAL et il y a fort à parier que des études seront à mener pour mettre les déchetteries aux normes. Celle de Saint Florent sur Cher a déjà été épinglée.
- Une remise à niveau des panneaux des déchetteries a été prévue ainsi que la refonte du site internet.
- L'augmentation de la TGAP (voir partie D du tableau ci-dessous) a été prise en compte, elle passe de 51€ HT à 58€ HT. Soit 7.7€ TTC (TVA 10%) d'augmentation. Cela représente environ 7.7€ X 5 543 tonnes = 42 681€

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
A. – Installations non autorisées	tonne	151	152	164	168	171	173	175
B. – Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté	tonne	24	25	37	45	52	59	65
C. – Installations autorisées qui sont exploitées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté	tonne	34	35	47	53	58	61	65
D. – Installations autorisées relevant à la fois des B et C	tonne	17	18	30	40	51	58	65
E. – Autres installations autorisées	tonne	41	42	54	58	61	63	65

- L'augmentation de 60€/tonne concernant le tri des emballages par le SYTOM a été prise en compte.
1100 tonnes X 60€ = 66 000€

Pour information, voici les prévisions pour les gros postes concernant les prestataires

Prestataires	Total	
AEP (quai de transfert d'Issoudun et déchetterie de Saint Florent sur cher) – Collecte et traitement des produits spécifiques (huiles, peintures, filtres à huile, solvant, etc...issus des déchetteries à usages professionnels).	107 300,00 €	Cette somme fait l'objet d'une recette provenant des versements de la CCPI pour 36 000€ et par les opérateurs économiques pour 5 000€ soit environ 41 000€. Nous en déduisons donc que l'apport des administrés coûte environ 66 300€ au SICTOM. Ce poste doit être contrôlé et le prix facturé sera peut-être à revoir...
Indre Environnement (traitement déchets verts)	57 810,00 €	Nouveau marché signé par suite de l'interdiction de traiter les déchets verts sur le CET de Paudy
SYTOM Châteauroux (tri des emballages)	262 106,00 €	Coût du traitement des emballages sur le site du SYTOM de Châteauroux
Suez Gournay (enfouissement des OMR et Tout Venant)	1 105 840,00 €	Coût de l'enfouissement sur le nouveau site en juin 2023. Pour mémoire, nous avons quitté le site Châtillon par obligation car sa fermeture était prévue. Le coût 2024 est de 8.10€ TTC supplémentaire par tonnes sur une demi-année soit environ 23 490€.

Le tableau suivant reprend les prévisions concernant les locations de véhicule

Prestataires	Total	
Manitou 625	7 600,00 €	
Chariot yale manu 18 - Pincés	12 300,00 €	
Chariot yale manu 18 - Fourche	6 500,00 €	
Peugeot 208	1 200,00 €	Fin de location en avril 2024
Peugeot 208	1 500,00 €	Fin de location en avril 2024
GG 224 PS- Collecte sélective	48 240,00 €	
GG 941 XL Collecte sélective	35 640,00 €	
FG 705 CR - Collecte sélective	39 800,00 €	
EX 627 MG - BOM	62 300,00 €	
2 BOM en commande	105 480,00 €	Les deux BOM sont actuellement bloquées en hollande car le fournisseur bennes a déposé le bilan. La location ne débutera qu'à la livraison.
Berlingot à venir	3 600,00 €	Cette dépense ne sera pas réalisée car un véhicule d'occasion est prévu en investissement

Changement du télescopique (NEW HOLLAND ou autre)	34 963,00 €	Arbitrage non confirmé à ce stade
Total	359 123,00 €	

Des travaux en régie sont prévus dans les déchetteries. Ces travaux seront répartis en fonctionnement et investissement en fonction de l'ampleur de ceux-ci. Ils sont budgétisés en fonctionnement au compte 60632

Issoudun (Déchetterie Pro)		Vatan		Neuvy-Pailloux		Vouillon		Saint-Florent		Rosières	
Garde-corps benne gravats	2 000,00 €	Garde-corps benne gravats	2 000,00 €	Garde-corps benne gravats	2 000,00 €	Borne collecteur huiles	2 000,00 €	Garde-corps benne gravats	2 000,00 €	Borne collecteur huiles	2 000,00 €
		Abris D3E	1 500,00 €	Raccordement réseau bugalow	1 000,00 €	Terrassement stockage bennes	2 000,00 €	Nids de poule bas de quai	4 000,00 €	Voirie entrée	1 000,00 €
		Borne collecteur huiles	2 000,00 €	Dalle + abris D3E	2 500,00 €	Dalle + abris D3E	2 500,00 €			Dalle + abris D3E	2 500,00 €
				Bardage local produits	600,00 €	Voirie entrée	1 000,00 €			Réparation grillage	800,00 €
				Eclairage extérieur	300,00 €	Grillage clôture	1 200,00 €			Eclairage extérieur	300,00 €
				Borne collecteur huiles	2 000,00 €	Eclairage extérieur	300,00 €				
Total ttc	2 000,00 €	Total ttc	5 500,00 €	Total ttc	8 400,00 €	Total ttc	9 000,00 €	Total ttc	6 000,00 €	Total ttc	6 600,00 €

Montant estimé : 37 500€ TTC

Les chaînes de tri sont également prévues d'être démontées pour un coût estimé à 26 000€ ainsi que le compacteur présent sur la déchetterie professionnelle située à Issoudun pour 7 000€.

63- Dépenses d'investissement

631- Matériels

Collecte multi bennes et Sélective	
3 caissons 15m3 avec trappes plastiques pour les cartons de déchetteries	20 634,00 €
1 bennes 11m3 pour les gravats	6 149,00 €
1 caissons 30m3 Standard	7 104,00 €
Filets + barre pour mise en place sur les bennes sans avoir à montés dedans	13 000,00 €
Total ttc	46 887,00 €

632- Véhicules

	ACHAT TTC
Manitou MLT 625 (location fin mai) 1900€ par mois - Balle de carton et entretien déchetterie	46 800 €
Changement du télescopique : New holland 2428€ HT / mois Remplacement du chargeur principal et reprise du MLT 940 pour 20 000€ (en fin de vie)	Non budgétisé
Véhicule léger ou achat 208 : 392€ TTC/mois	15 843 €
Porteur 32 T au lieu du 26T sur une durée de 72 mois 5 940€ TTC/mois	351 600 €
	414 243 €

Le télescopique n'a pas été budgétisé à ce stade, cet investissement est en cours de réflexion. Il est prévu en location dans la partie fonctionnement (en attente d'arbitrage)

633- Travaux

Bâtiment et cour route de Migny et déchetterie Neuvy-Pailloux	Investissement
Mise en place d'une arrivée d'eau pour installation lance à incendie	18 000,00 €
Remise en état des fenêtres de toit pour extraction des fumées si incendie	10 000,0 €
Création d'un mur pour bardage et renforcement de la case	2 900,00 €
Réfection du bardage	7 000,00 €
Mise en place de Blocs béton pour séparation flux ccpi et sictom	15 500,00 €
Réparation des trous et création d'un ralentisseur	8 000,00 €
Rideau métallique pour passage de palettes	8 000,00 €
Remplacement du bungalow de la déchetterie de Neuvy-Pailloux	18 000 €
Total TTC	87 400 €

64- Recettes d'investissement

Un emprunt a été positionné pour permettre l'acquisition d'un porteur grue en remplacement d'un véhicule ayant dépassé le million de kms. Sachant qu'actuellement les délais d'attente sont d'une année, la commande devra être effectuée en 2024 pour une livraison en 2025. La recette doit être prévue pour compenser la dépense et ainsi permettre la signature d'un bon de commande qui se trouvera certainement en RAR 2024.

Un emprunt prendra fin en 2024, il s'agit de l'acquisition du bâtiment du centre de tri qui ne produira qu'une seule échéance de 4 656,56 € (au lieu de 4 X 4 656.56€ sur une année complète)

65- Tableau récapitulatif de la projection du budget 2024 :

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		COMP BUDGET	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 861 271,04 €	013 ATTENUATION DE CHARGES	100,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 620 600,00 €	70 PRODUITS DES SERVICES	689 058,00 €
014 ATTENUATION DES PRODUITS	0,00 €	73 IMPOTS ET TAXES	4 096 100,12 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 525,00 €	74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	419 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	50 741,27 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00 €
DRF	5 547 137,31 €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00 €	RRF	5 204 258,12 €
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	042 OO TRANFERTS ENTRE SECTIONS (dont travaux en régie)	41 979,00 €
042 OO TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENTS)	357 448,10 €	R 002 Exédent de fonctionnement cumulé	658 348,29 €
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €		
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	0,00 €		
TOTAL	5 904 585,41 €		5 904 585,41 €

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 132,00 €	10222 FCTVA	0,00 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	1068 AFFECTATION DU RESULTAT GLOBAL DE FONCT	0,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	548 530,00 €	13 SUBVENTIONS	0,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	16 EMPRUNT	336 283,98 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (dont rbst du capital)	191 302,29 €	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	040 OO DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	357 448,10 €
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	041 OO OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
040 OO TRANFERTS ENTRE SECTIONS (dont travaux en régie)	41 979,00 €	001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF D'INVESTISSEMENT	169 514,55 €
041 OO OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	RAR	0,00 €
RAR	78 303,34 €		
TOTAL	863 246,63 €		863 246,63 €